

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0683**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction développement social et médico-social

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0683**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions aux associations et structures agissant en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction développement social et médico-social

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon poursuit, depuis 2015, son intervention auprès des associations locales et métropolitaines par le biais de subventions annuelles, instruites par les territoires.

Le présent projet de décision vise à attribuer une subvention à 4 structures oeuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2019-3580 du 24 juin 2019, la Métropole a approuvé le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) domicilié dans la Métropole. Le CTAIR est un dispositif d'État porté par la délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) qui permet de mieux articuler les actions de l'État et des collectivités pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes réfugiées. Ce contrat a fait l'objet d'une signature tripartite entre la DIAIR, Forum Réfugiés-Cosi, porteur de projet et la Métropole le 26 juin 2019. Son renouvellement a été acté par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0028 du 14 septembre 2020.

Les 2 années de CTAIR ont permis d'allouer 300 000 € par an répartis entre Forum Réfugiés-Cosi et la Métropole sur des actions expérimentales. Parmi celles-ci, la création d'un poste de chargé de mission a été actée au sein de la Métropole. 40 000 € ont été alloués à la Métropole dans cette perspective en première année. Ce poste, créé en janvier 2020, a permis à la collectivité de porter les sujets liés aux publics au sein des différentes directions de la Métropole. Cette nouvelle mission a, également, permis de centraliser les demandes de soutien des acteurs du territoire engagés sur cette thématique.

En octobre 2020, le maintien du poste a été acté et des crédits supplémentaires ont été délégués à la Métropole pour la conduite de nouvelles actions. Ces crédits, d'un montant de 73 000 €, ont permis :

- le renouvellement du poste de chargé de mission,

- une évaluation du CTAIR, animée par la Métropole. Deux ateliers ont déjà été organisés en 2021 pour déterminer les axes d'évaluation du CTAIR. En plus des projets conduits en année 1, seront étudiées l'animation, la coordination et le soutien de la Métropole aux actions d'accueil et d'intégration portées par la préfecture du Rhône,

- le financement d'une campagne de communication grand public, ciblée sur les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), afin de faire connaître la plateforme Louer Solidaire 69 dont le but est de capter des logements dans le parc locatif privé afin de les mettre à disposition de personnes aux ressources financières limitées à des prix raisonnables.

En parallèle, Forum Réfugiés-Cosi est en charge de nouveaux projets, présentés succinctement ci-dessous :

- l'élaboration d'un projet sur les enjeux de l'égalité femme/homme en partenariat avec le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône *via* la mise en place d'ateliers mixtes et non-mixtes (programme en cours de définition). Une dimension droits et devoirs des BPI sera insufflée au projet,

- la création d'un projet socio-culturel de remobilisation et de redynamisation des BPI dits décrocheurs par la pratique de l'escalade "Grimper" pour se remobiliser et ayant donné des résultats prometteurs. Cette action a pour objectif pour un groupe d'une quinzaine de bénéficiaires de développer la participation des BPI dans la construction collective d'un projet sur les volets sport (escalade notamment) et culture (FLE-théâtre ou danse),

- l'identification et la prise en charge des problématiques de santé mentale et d'addiction, à travers le lancement d'un projet de prise en charge de la santé mentale *via* l'intégration et le financement d'une éducation thérapeutique du patient d'infirmier psychiatre au sein de l'équipe du programme Accelair 69 (Forum réfugiés-Cosi), ayant pour missions le diagnostic, l'orientation et le suivi des BPI ayant des difficultés psychologiques/psychiatriques identifiées (liées notamment aux syndromes post-traumatiques de l'exil ou aux addictions).

II - Une Métropole de l'hospitalité

La Métropole, soucieuse de montrer son engagement aux côtés de l'Etat sur ce sujet, a prévu la création d'une ligne budgétaire de 100 000 € pour l'année 2021, dédiée à ces publics et dans le but de répondre aux sollicitations et demandes de soutiens des autres acteurs du territoire.

Cette nouvelle ligne s'inscrit dans une dynamique plus large d'accueil. En effet, au cours de l'année 2020, la Métropole s'est engagée dans une politique d'hospitalité à l'égard des plus vulnérables. Cette politique s'est notamment concrétisée par la mise en œuvre du plan zéro remise à la rue aux côtés de l'État, des associations et des bailleurs sociaux mais aussi par l'évacuation du squat le plus important sur le territoire de la Métropole, situé sur le site de l'ancien collège Maurice Scève à Lyon 4°.

Cette politique, dont les premières actions portent particulièrement sur les questions d'hébergement et de logement, touche précisément les bénéficiaires d'une protection internationale puisque des enjeux forts existent sur l'accès aux droits, à la santé, à un logement ou à une solution d'hébergement adaptée, mais aussi à l'inclusion à travers leur participation aux activités associatives, sportives ou encore culturelles des personnes les plus vulnérables dont les BPI font partie.

Pour atteindre ces objectifs d'hospitalité, la mise en place d'un plan d'actions est en cours, dans lequel des projets en faveur des réfugiés s'inscrivent. Il repose sur le déploiement de nouveaux axes d'intervention avec :

- la création ou le déploiement de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement : tiny village (village de petites maisons mobiles), logement intercalaire, hôtel, accueil citoyen, etc.,
- des interventions sociales pour favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs existants (alimentaire, santé, etc.),
- des actions permettant aux personnes de tisser des liens avec l'ensemble des citoyens (culture, sport, formation professionnelle, etc.).

Afin de soutenir des projets variés sur le territoire, il est donc proposé une première délibération pour pouvoir acter l'attribution de subventions à 3 structures dont les actions couvrent un champ large en faveur de l'accueil et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

III - Subventions aux associations pour la déclinaison du programme d'actions de l'année 2021

Pour 2021, 4 dossiers de subventions ont été déposés. Il est proposé de soutenir ces 4 projets.

Le total des subventions proposées pour 2021 s'établit à 40 000 €. Le détail est précisé ci-dessous :

1° - Subvention de fonctionnement à Singa Lyon pour ses actions en faveur de l'inclusion des BPI dans la société d'accueil

Singa Lyon favorise l'émergence d'espaces et d'outils de rencontre, d'échange et de coopération entre les personnes réfugiées et leur société d'accueil afin de favoriser le vivre ensemble, l'enrichissement culturel et l'inclusion socio-professionnelle. Les actions de Singa Lyon permettent de créer du lien entre les habitants de la Métropole, qu'ils soient considérés comme locaux ou nouveaux arrivants. Elles permettent de valoriser les passions, les savoir-faire et les compétences individuelles et collectives et permettent la création d'une culture commune. En décloisonnant la question de l'asile et en valorisant le pouvoir d'agir de chacun à son échelle en créant des opportunités d'engagement citoyen, Singa Lyon propose, à l'échelle de la Métropole, un modèle de société plus inclusif et collaboratif.

Pour cela, différentes actions sont déployées à l'échelle de la Métropole :

- des sessions de sensibilisation grand public et à destination des scolaires et étudiants,
- un programme d'accueil citoyen permettant l'accueil de 30 personnes réfugiées par an dans des familles françaises sur une période de 3 à 12 mois, en partenariat avec Forum Réfugiés-Cosi,
- entre 15 et 20 activités hebdomadaires autour de passions communes (ex : course à pied, capoeira, pyrogravure, écriture, yoga, atelier conversation, etc.) réunissant près de 300 participants. Ces activités sont créées et animées par des personnes locales ou nouvellement arrivées,
- une ouverture de leurs locaux au public 5 jours par semaine permettant un accueil inconditionnel, personnalisé, débouchant sur une prise en charge et/ou des orientations qualifiées auprès de leur écosystème de plus de 50 partenaires (santé/santé mentale, social, logement, droit, etc.). Une attention particulière est portée sur la qualité de l'accueil et sur différents modes de traduction possible,
- l'animation d'une communauté de 2 000 membres inscrits et de 6 000 membres sur les réseaux sociaux.

Afin de poursuivre son travail en faveur de l'inclusion des BPI, Singa Lyon sollicite donc le soutien de la Métropole. Les actions pour lesquelles une subvention de fonctionnement est demandée sont les suivantes :

- la poursuite du développement des sessions de sensibilisation grand public et scolaires sur les questions de l'asile, des migrations, de l'engagement citoyen et de l'interculturel,
- la consolidation du programme d'accueil citoyen,
- le développement de nouvelles activités, notamment sur l'employabilité et la gastronomie,
- le renforcement des capacités de gouvernance associative (état des lieux, consolidation, formation collective) via l'accompagnement d'un consultant issu de l'Université du Nous.

Le contexte actuel renforce plus que jamais la nécessité de créer du lien social, notamment à destination des personnes en situation de fragilité. En accompagnant les initiatives citoyennes et en sensibilisant les citoyens et les salariés d'entreprises, Singa Lyon déploie son impact en réaffirmant la possibilité et la nécessité du pouvoir d'agir de chacun, au profit de tous.

Ainsi, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2021.

2° - Subvention de fonctionnement à Yoon France pour le soutien à sa permanence d'accueil

Yoon France travaille sur l'accompagnement vers l'emploi des personnes de nationalité étrangère et d'origine étrangère par le coaching, la formation en français langue étrangère métier, la formation aux techniques de recherche d'emploi, l'immersion professionnelle, la mise en réseau et le copilotage dans les démarches de recherche d'emploi. Son but est de favoriser l'intégration professionnelle des personnes de nationalité étrangère, franco-étrangère ou d'origine étrangère ayant vécu un parcours migratoire/de mobilité, vivant en France, notamment en proposant des prestations d'accompagnement de nature éducative, sociale et culturelle. L'accompagnement, à visée professionnelle, s'inscrit dans une approche individuelle, individualisée et globale des personnes, afin de lutter contre le risque de leur déclassement professionnel, de favoriser leur maîtrise de leur parcours d'intégration professionnelle et de leur permettre de se rapprocher le plus possible de leurs objectifs professionnels, à la hauteur de leurs talents, de leurs compétences et de leurs ambitions.

Depuis sa création en 2017, Yoon a accumulé 3 ans d'expérience auprès des publics ciblés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi et du droit commun au sein des dispositifs d'insertion de la Métropole (Instance revenu de solidarité active (RSA), CREL, Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), Mission locale pour l'emploi (MLPE) avec les Communautés des États Indépendants (CEI) et Comités locaux école-entreprise (CLEE) de la MMI'e). Yoon est signataire de la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion.

Parmi leurs actions, Yoon souhaite développer son projet de premier accueil, qui permettrait de toucher au moins 100 bénéficiaires minimum dont 40 % de réfugiés statutaires dont 10 accompagnés sur une durée de 1,5 à 6 mois selon les situations. Cette permanence d'accueil a pour but l'accompagnement vers l'emploi des personnes reçues. Sur ces espaces d'écoute et d'accueil des personnes en recherche d'emploi principalement, Yoon écoute les difficultés et besoins, sécurise et propose de nouvelles pistes à court et moyen terme et des orientations complémentaires répondant aux besoins émis, afin de maintenir des perspectives ouvertes.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement permettra le renforcement des actions de leur permanence lyonnaise et le déploiement d'une antenne sur le territoire de Villeurbanne.

Ainsi, il est proposé de soutenir cette action par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

3° - Subvention de fonctionnement à l'Orspere Samdarra dans le cadre de la création d'une certification (diplôme universitaire) accompagner le public migrant par la médiation interculturelle et l'interprétariat

Les instances européennes et nationales ont identifié l'obligation de prendre en compte les aspects linguistiques et interculturels dans l'accueil et l'accompagnement des personnes allophones en situation de migration. Ainsi, pour des raisons autant d'équité que d'efficacité, des recommandations ont été élaborées dans ce sens (Charte sociale européenne, code de santé publique, code de l'action sociale et des familles, Haute autorité de santé).

Ces recommandations et décrets prennent en compte l'émergence d'un contexte nouveau en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement du public migrant allophone, pour lequel les interprètes sont de plus en plus sollicités. Des besoins grandissants d'interprétariat et de médiation interculturelle sont constatés dans les domaines médicaux (santé mentale et somatique), sociaux, juridiques, mais aussi en ce qui concerne les procédures de demande d'asile, du suivi du public réfugié statutaire ainsi que pour les procédures administratives de régularisation concernant les résidents UE et hors UE.

Portée par un ensemble de partenaires concernés, la certification proposée par l'Université Lumière Lyon 2 permet d'apporter une meilleure compréhension du nouvel environnement et d'acquérir des compétences indispensables à l'accompagnement des personnes allophones par l'analyse des contextes et enjeux migratoires, la maîtrise des outils techniques d'interprétation, la capacité d'adaptation de sa posture professionnelle à chaque cadre en développant des compétences de médiation interculturelles nécessaires au domaine.

Ainsi, il est proposé de soutenir cette certification par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 €, permettant le financement de 6 places.

4° - Subvention de fonctionnement à l'Ouvre-Porte pour le soutien à la sortie du dispositif d'accueil citoyen pour les réfugiés accueillis dans ce cadre

L'Ouvre-Porte organise l'accueil citoyen de personnes sans-abri. Cet accueil s'organise sous forme de boucles de 3 à 4 accueillants autour de chaque personne accueillie, accompagnée par un coordinateur et un médiateur. L'association s'engage à héberger ces personnes jusqu'à ce qu'une solution pérenne d'hébergement soit obtenue. Les personnes accueillies leur sont orientées par des associations partenaires qui assurent leur suivi dans leurs démarches (juridique, santé, emploi, logement, etc.). 16 200 nuitées d'accueil citoyen ont été assurées par l'association en 2019.

L'Ouvre-Porte a également un dispositif d'hébergement d'urgence de 6 nuits maximum (Nuits Suspendues), avec 2 auberges partenaires à Lyon, ce qui a représenté 772 nuitées en 2019.

Pour 2021, L'Ouvre-Porte souhaite augmenter sa capacité d'accueil citoyen à 20 000 nuits et à 1 000 nuitées pour les Nuits Suspendues, afin de mieux répondre aux besoins. Une expérimentation est également prévue pour la location ponctuelle de 2 ou 3 studios meublés destinés aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié, afin de les accompagner vers leur sortie de L'Ouvre-Porte.

Dans le cadre de cette expérimentation, et afin d'appuyer l'ensemble des projets de l'association, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

Les subventions, toutes inférieures au seuil de 23 000 € et qui ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique, verront leur versement effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution pour l'année 2021 des subventions de fonctionnement d'un montant total de 40 000 € au profit de :

- l'association Singa Lyon, pour un montant de 15 000 €,
- l'association Yoon France, pour un montant de 5 000 €,
- l'Université Lyon 2 pour la certification Orspere Samdarra, pour un montant de 15 000 €,
- l'association l'Ouvre-Porte, pour un montant de 5 000 €.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.